

Commission  
des Beaux-Arts.

---

Commission  
des Sciences Arts



Journal de la Commission de la Saskatchewan

Le 21 Mars 1905  
Le 22 Mars 1905  
Le 23 Mars 1905  
Le 24 Mars 1905  
Le 25 Mars 1905  
Le 26 Mars 1905  
Le 27 Mars 1905  
Le 28 Mars 1905  
Le 29 Mars 1905  
Le 30 Mars 1905

Le 31 Mars 1905  
Le 1er Avril 1905  
Le 2 Avril 1905  
Le 3 Avril 1905  
Le 4 Avril 1905  
Le 5 Avril 1905  
Le 6 Avril 1905  
Le 7 Avril 1905  
Le 8 Avril 1905  
Le 9 Avril 1905  
Le 10 Avril 1905

Le 11 Avril 1905  
Le 12 Avril 1905  
Le 13 Avril 1905  
Le 14 Avril 1905  
Le 15 Avril 1905  
Le 16 Avril 1905  
Le 17 Avril 1905  
Le 18 Avril 1905  
Le 19 Avril 1905  
Le 20 Avril 1905  
Le 21 Avril 1905

Le 22 Avril 1905  
Le 23 Avril 1905  
Le 24 Avril 1905  
Le 25 Avril 1905  
Le 26 Avril 1905  
Le 27 Avril 1905  
Le 28 Avril 1905  
Le 29 Avril 1905  
Le 30 Avril 1905  
Le 1er Mai 1905  
Le 2 Mai 1905

Seance du Jeudi 23 février 1928

Présents: M. Guault, Widor, Paul Léon, Damppt, & Eichthal, de Laborde, leissier, membres de l'Institut, et Hulot, architecte de Monuments historiques, conservateur de Domains et jardins de Saint Germain et de la Malmaison.

La Commission de Beaux-Arts avait été convoquée avec les membres de la Commission Jacquesmart-André.

M. Hulot, qui avait examiné l'an dernier, le domaine de Chaalis, rend compte d'une nouvelle visite faite le 15 janvier dernier, sur la demande de M. Ch. M. Widor. Il présente à la Commission deux plans anciens, datant de 1787, montrant l'aspect du parc à cette époque; ainsi qu'un plan de l'état actuel des jardins.

Il fait ensuite lecture du rapport suivant: Comme suite à l'invitation qui m'a été faite le 14 janvier dernier, je me suis rendu le lendemain 15 janvier à Chaalis pour examiner à nouveau, sur les plans, le travail à effectuer dans le parc pour le remettre en état, dégager les perspectives et lui rendre, dans la mesure du possible, ses anciennes dispositions.

Je ne possédais jusqu'alors aucun plan du Domaine. M. Gillet auquel j'en exprimais le regret a bien voulu me donner communication de deux plans, dont l'un, à très petite échelle, mais qui donne l'ensemble du parc, est la copie faite en 1909 par M. Mélaye, d'un extrait du plan général des forêts d'Armenonville & de Chantilly, dressé en

1787, par Richard, géomètre de Louis XV duc de Bourbon, prince de Condé.

Le plan est très précieux car on y voit le tracé complet du jardin à la française situé au nord du Château, avec ses canaux, ses allées, ses perspectives.

Muni de ce plan j'ai parcouru le parc et j'ai ainsi constaté que, des dispositions anciennes, il subsiste l'essentiel, c'est à dire, le canal en demi-lune et le grand canal, mais les rideaux d'arbres qui les encadraient sont déformés, il ne subsiste que quelques arbres anciens, les alignements n'existent plus, beaucoup de vieux arbres sont disparus, d'autres ont poussé au hasard, en dehors des alignements, obstruant les perspectives.

À l'extrémité du grand canal, un mûrier tremé rideau de sapins occulta la vue et produisit le plus mauvais effet.

Le grand canal, dont les berges non maçonnées ont à peu près conservé leur alignement, est obstrué par les plantes aquatiques qui ont poussé librement dans ses eaux.

Toutes les allées secondaires non entretenues ont disparu dans l'herbe ou dans les fourrés, tout cela sent l'abandon et la ruine. Seul le parterre situé immédiatement derrière le Château a conservé quelque apparence; encore n'est-il pas certain qu'il ait existé autrefois tel que nous le voyons, le plan de 1787 ne montrant à son emplacement qu'un vaste esplanade.

D'autre part, il existe à l'Est du Château un petit lac desséché où les plantes et les herbes poussent à volonté dans un désordre déolant; il m'a été dit, que ce lac entretenait des moustiques, M. de Cambé l'avait fait dessécher avec la rivière qui y amenait les eaux; cela est resté en cet état d'abandon et fait mauvais effet.

On est surpris, lors qu'on entre sous le Colonnade, par la grille d'honneur et la grande avenue qui mène au Château, de constater que cette avenue est à peu près démunie d'arbres du côté droit, et qu'elle vient buter en quelque sorte sur une pelouse, avant d'aboutir, gauchement et de biais, à l'esplanade du Château; il y a là une disposition fâcheuse dont la maladresse choque le visiteur, l'espace ne manquant pas pour une disposition plus noble.

Enfin, je ne parlerai du jardin à l'italienne que pour signaler son complet état d'abandon.

Comme conclusion, on peut dire que le parc de Chaalis a été longtemps négligé, quelque peu dénaturé, et que sa remise en état ne peut être envisagée qu'après l'adoption d'un programme étudié et bien défini, programme dont il y aurait lieu de poursuivre méthodiquement l'exécution et si l'on veut obtenir un résultat réellement appréciable.

Le programme pourrait, à mon avis, se résumer ainsi:

A. Partie Sud.

À l'arrivée, plantation d'arbres du côté droit de l'avenue pour remplacer les arbres anciens disparus et prolongement de cette avenue jusqu'à l'esplanade du Château.

Ruine de l'ancienne abbaye:

Examen des maçonneries et des chapes en ciment qui les protègent, bouchement des trous et jointoiments nécessaires pour empêcher la chute des matériaux et conserver la ruine.

B. Partie Nord.

Remise en état du jardin à la française.

Curage du grand canal; extirpement des plantes aquatiques; recouplement et alignement des berges; création d'allées sablées, abattage des arbres dépassant les anciens alignements ou bouchant

la perspective; plantation de jeunes arbres pour reconstituer les rideaux; élagage des vieux arbres subsistants.

C. Côté Est du Château:

Élargissement de l'allée par suppression d'une plate-bande; comblement du lac desséché et création à son emplacement d'un parterre fleuri, roseraie ou autre.

D. - Mise en état du jardin à l'Italienne.

Le programme, au premier abord peut impressionner par son ampleur, rien cependant de ce qui y figure ne me semble inutile; d'ailleurs lorsqu'on y réfléchit il apparaît comme pouvant se réaliser sans dépenses excessives: le jardinier du Domaine avec ses ouvriers habitués peut faire déjà beaucoup, notamment en ce qui concerne le dégagement des perspectives, abattages, élagage, plantations, tracé d'allées, etc.

Le comblement du lac, le prolongement de l'allée, la consolidation des ruines sont des opérations qui nécessitent l'intervention d'entreprises, elles entraîneraient des dépenses que l'on pourra chiffrer lorsque le moment sera venu de les exécuter.

La remise en état du jardin à la française, article B du programme ci-dessus énoncé, semble devoir passer en première ligne, comme étant de nature à donner, à bref délai, un meilleur aspect au beau domaine de Chaalis.

Après discussion générale M. Lesquier prie M. Hulot de fournir une estimation globale de ce que coûteraient les travaux projetés; de proposer également une série de travaux à faire chaque année, en tenant compte de leur urgence; il estime avec tous les membres présents de la Commission, qu'il faut sans plus tarder aménager le parc et les jardins.

M. Paul Vion & Girault proposent de

faire seconder M. Hulot par M. Guillaume, ancien jardinier en chef du Louvre, de Luitres & de l'Hydre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité; elle sera présentée à la Commission administrative centrale.

La séance est levée.

## Séance du Mardi 8 Janvier 1929

La Commission des Beaux-Arts s'est réunie à l'Institut, le mardi 8 janvier, à 10 h 1/2. Était présents: M. H. Girault, président, Ch. M. Widor, secrétaire, S. Lichthal, A. de Laborde, membres de l'Institut, Hulot, architecte conseil.

Lecture est donnée du rapport annuel du Secrétaire, en date du 23 janvier 1928, sur la conservation et l'entretien du parc de Chaalis, lu par M. Jacquemart-André. Le rapport, fait ressortir que M. Hulot, sur les instances de la Commission des Beaux-Arts, a été nommé le 19 décembre 1927, architecte-conseil de Chaalis & qu'il a déposé son rapport le 28 février 1928.

Dans ce dernier rapport M. Hulot fait ressortir que l'état du parc de Chaalis est déplorable et demande des travaux importants pour reprendre son ancienne splendeur. Cet état est d'autant plus regrettable, que les visiteurs qui paient un droit d'entrée, sont en droit de demander que le Domaine soit l'objet d'un entretien convenable.

Le rapport de M. Hulot approuvé par la Commission des Beaux-Arts, a été transmis à la Commission administrative; mais depuis

cette époque la question est restée en suspens. Il n'est que temps de se préoccuper sérieusement de cet état de choses.

Une discussion s'engage à cet effet. M. Hulot donne des détails, plan en mains, sur les travaux à faire. M. S. Lichthal demande qu'on s'occupe moins des erreurs commises, que des moyens propres à amener un bon résultat. M. Ch. M. Widor fait ressortir que les fonds ne manquent pas, puisqu'ils s'élèvent à une somme d'environ 600.000 frs. M. Girault est d'avis qu'il faut sérier les questions et bien préciser les attributions de chacun. M. de Laborde propose:

- 1<sup>o</sup> que M. Hulot dresse un état détaillé par espèces, de tous les travaux à faire;
- 2<sup>o</sup> qu'on classe ces travaux par ordre rationnel d'urgence;
- 3<sup>o</sup> qu'on affecte chaque année une somme suffisante pour assurer l'exécution des travaux à entreprendre selon l'urgence pré-établie, jusqu'à ce que l'œuvre soit complètement achevée.

La séance est levée à midi.

1<sup>er</sup> annexe

Rapport annuel de la Commission des Beaux-Arts lu à la séance trimestrielle de l'Institut le 23 janvier 1929, par M. Ch. M. Widor.

Lorsque le duc d'Aumale résolut de donner Chantilly à l'Institut, il s'inquiéta, tout d'abord, d'assurer l'avenir de sa fondation.

Pour l'entretien d'un pareil domaine, avec son château, son parc, ses bois, ses eaux, il créa un gouvernement spécial: un conseil de trois conservateurs, avec un conservateur ad-joint, auquel il confia « la surveillance du Musée et de collections et la direction générale du Domaine au point de vue de l'

art et de l'agrément. »

Lorsqu'à l'exemple du duc d'Aumale M<sup>me</sup> André nous légua Chantilly, elle ne songea pas, comme lui, avec moyens de l'entretenir.

M<sup>me</sup> André mourut en 1912. L'année suivante, le parc eut à souffrir de la gestion d'un indésirable régisseur. Survint la guerre, la carence du personnel; puis, après la guerre, une sorte de découragement administratif devant une nature en friche, un domaine à l'abandon.

Les visiteurs s'étonnaient, les voisins s'indignaient. Mme André nous avait laissé Chantilly et des rentes plus que suffisantes pour son entretien. Nous étions donc en faute grave vis à vis d'elle.

Alors s'alarme la conscience de quelques uns d'entre nous, particulièrement de ceux qui avaient connu M. et Mme André: Edouard André, esprit fin, collectionneur du XVIII<sup>e</sup> siècle, amateur passionné; Nelly Jacquemart, peintre, aquarelliste, élève de Chantilly et de son beau parterre à la française, avant même d'en être devenue la propriétaire.

Il fallait agir. Si le règlement de l'Institut était incomplet, il fallait le réviser. Ce fut le travail d'une Commission présidée par M. Ribot. Le nouveau règlement fut voté par l'Institut, en séance plénière, le 22 mars 1922.

La nouveauté de ce règlement était la création d'une commission des Beaux-Arts, composée de 11 membres (un de l'Académie française, trois de l'Académie des Inscriptions, cinq de l'Académie des Beaux-Arts, un de l'Académie des Sciences, et un de l'Académie des Sciences Morales) chargés de veiller à l'entretien des œuvres d'art de toute nature appartenant à l'Institut. Cette Commission doit chaque année en faire l'inspection. Elle signale à la Commission administrative centrale les réparations ou restaurations nécessaires, et donne son avis sur les acquisitions à faire. » (Art 27).



15

Membre de la Commission des Beaux-Arts, et inquiet des plaintes de plus en plus nombreuses qui m'étaient adressées, je priai, en 1925, mon confrère Pontremoli de visiter Chaalis avec moi. Nos primes ensuite l'avis de notre Section d'architecture et de nos confrères paysagistes. L'idée s'imposa alors de nommer un spécialiste, et nos confrères, à l'unanimité, proposèrent un homme parfaitement compétent: M. Hulot, architecte en chef des Bâtimens civils et des Palais nationaux, chargé à ce titre des Domaines de Saint Germain et de la Malmaison.

À Chaalis, M. Hulot constata la nécessité d'un nettoyage général, l'urgence de l'élagage de tous ces arbres à l'état sauvage: «L'est pas là qu'il faut commencer», déclara-t-il.

Or cette déclaration resta sans effet; aucun travail de ce genre ne fut entrepris.

Le 5 mars 1926, la Section d'architecture renouvela, auprès de la Commission compétente, sa résolution de confier la remise en état du parc à M. Hulot.

Celui-ci se rendit encore à diverses reprises à Chaalis et, le 23 février 1928, lisait son rapport aux membres de la Commission des Beaux-Arts et de la Commission Jacquemart. André réuni.

En voici la partie caractéristique:

«J'ai parcouru le parc (voir ci-dessus p. le rapport de M. Hulot)... si l'on veut obtenir un résultat appréciable...»

Il suit un exposé des travaux à répartir sur plusieurs années et qui n'exécutent en rien les ressources de la fondation.

La Commission administrative centrale, répondant enfin à nos instances réitérées, a nommé le 19 décembre dernier, M. Hulot architecte-conseil de Chaalis.

Or M. Hulot, étant retourné à Chaalis le 11 janvier dernier, a constaté que de nombreuses initiatives venaient d'être prises: on consolide et protège la ruine, on trace une avenue d'honneur qui,

contrairement au plan, au lieu d'être en ligne droite, dessine une courbure manquant de fermeté; on empierre l'esplanade du nord, on élargit l'esplanade du sud; on remet en état le jardin à l'italienne...

Pendant six sept ans, rien n'a été fait. Tout à coup on entreprend de multiples travaux — ils ne sont pas tous heureux — à l'insu de la Commission des Beaux-Arts. Par contre, sans ces travaux en cours, on oublie l'élagage des arbres et le défrichage général, opérations de première nécessité qui se doivent faire en hiver, ces jours-ci.

Aux termes de l'article 27 du règlement, nous le répétons, la Commission des Beaux-Arts doit «veiller à l'entretien des œuvres d'art de toute nature appartenant à l'Institut» signaler «à la Commission administrative centrale les réparations et les restaurations nécessaires...»

Fort de cet article, nous demandons que M. Hulot dirige seul les travaux, sous la direction de la Commission des Beaux-Arts et sous le contrôle financier de la Commission administrative centrale, dont la Commission Jacquemart-André n'est qu'une emanation.

2<sup>e</sup> annexe —

Rapport sur un projet de reproductions en couleurs, de certains manuscrits de Musée Condé, à Chantilly.

Un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a souligné au sujet du rapport sur le domaine de Chantilly, légué à l'Institut par M<sup>lle</sup> le duc d'Orléans, la question de savoir s'il y aurait pas lieu de reproduire en couleurs quelques uns des plus beaux manuscrits du Musée Condé, ornés de peintures.

Il serait en effet intéressant de consacrer une copie exacte de ces beaux livres de passé, mais la reproduction en couleurs sur papier, malgré les louables efforts des photographes, ne me semble pas encore donner tous les résultats satisfaisants, surtout

pour ceux du XI<sup>e</sup> siècle, à cause de l'or dont ils sont ornés et qui, loin de donner son éclat, offrait comme de bronze sous les reproductions.

Si des éditeurs se présentent avec des garanties suffisantes, il n'y a rien de la crème à l'avenir et la Chromophotographie nous réserve peut-être des surprises, mais actuellement l'Institut ne me paraît pas devoir prendre l'initiative de ces reproductions, d'abord parce que chaque planche revient à un prix très élevé, et aussi, parce que, si cette noble institution prenait à travail à sa charge, elle se demandait à elle-même, s'arriver à des résultats excellents et à les présenter comme exemple; or, je le répète, les arts mécaniques seuls ne permettent pas d'arriver à une reproduction parfaite.

Eoutefois la suggestion qui a été faite, pourrait nous conduire à faire réaliser des autochromes, procédé Lumière, c'est à dire des clichés en couleurs sur verre, à regarder par transparence, mais qui, jusqu'à présent, ne se prêtent pas encore à un report sur papier. La dépense en serait relativement minime. On pourrait, en prévision d'un accident toujours à redouter, en tirer au moins trois exemplaires, un pour le Musée Condé, qui en exposerait à la curiosité des visiteurs et qui permettrait de soulager l'original que l'on ne montrerait plus que dans certains cas, soumis au jugement de Conservateurs, un second pour la Bibliothèque Nationale (département de Manuscrits) et un troisième pour la Bibliothèque de l'Institut.

Les deux derniers exemplaires seraient enfermés dans des cartons qui les soustrairaient à la lumière, afin que si celui exposé au Musée Condé, venait à s'altérer sous l'action du jour, tout nous ne connaissions pas encore la portée, par suite de la nouveauté du procédé, les deux autres nous seraient de témoins indemnes.

A. de Laborde

Membre de l'Académie de Inscriptions et B. E.

17  
Séance du Mercredi 13 Mars 1929.

Présent: M. M. Widor, Girault, Léon Simon, Fenaillé, Paul Chabas, de Laborde, Chatelevin, M. Lichthal s'est fait excuser.

M. Ch.-M. Widor fait lecture d'un extrait du procès-verbal de la séance tenue par la Commission administrative centrale, le 30 janvier dernier.

« Lecture est donnée du testament en date du 26 avril 1928, de M. Joseph Astor, d'ici le 30 Décembre 1928, à Ker Argan, près Locudy, instituant l'Institut de France son légataire universel à condition de conserver Ker Argan et sept fermes y attenantes, en créant dans ce domaine « sous forme de cours, ou sous toute autre, pour des jeunes filles, un enseignement d'art appliqué à l'industriel organisé de telle sorte qu'il puisse favoriser le développement des industries d'art de la région... »

La Commission, après avoir étudié les divers aspects de cette affaire, estime qu'il est possible — si les fonds de la succession le permettent — de créer, dans le domaine de Ker Argan, sous la surveillance de l'Institut de France, une école régionale d'art industriel appliqué. Elle recommande, pour commencer, de se limiter à l'enseignement de la dentelle, de la poterie et du tapis.

Séance du 14 Janvier 1930.

Présents: M. M. Siraull, président, Widor, Louis Picard, S'lichthal, A. de Laborde

La séance est consacrée à la lecture par M. Widor secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, du rapport annuel de la commission à présenter à la séance trimestrielle de l'Institut du mercredi 14 janvier 1930.

En ce qui concerne le château de Langeais, le rapporteur fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait à procéder à un déblayage & à quelques coups de sonde dans les fondations du château bâti par Louis XI, en vue de retrouver l'église ou un ancien sanctuaire déclaré avoir été fondé en ce lieu par saint Martin quand il évangélisait les habitants de la contrée. Il ajoute qu'un rapport à la commission des Beaux-Arts, en date du 6 août 1928, désignait quelques travaux de réparation à effectuer dans les cheminées & les toitures, il attire en plus l'attention sur ce fait que les bâtiments étaient dépourvus de paratonnerre, ce qui les mettait à la merci d'un incendie. Le coût de cette installation serait évalué à environ 25.000 frs.

En ce qui concerne le Domaine de Chaalis M. Widor signale les rapports de M. Helot, architecte en chef des bâtiments civils et des Palais nationaux, qui, sur la proposition de la commission des Beaux-Arts, a été agréé comme architecte-conseil par la Commission administrative centrale le 10 décembre 1927. Les enquêtes font ressortir que des travaux importants ont été déjà exécutés, mais qu'il reste beaucoup à faire: élagage général du parc, nettoyage des fondations de base, façonnement

des parterres et dessin des allées, afin de rendre à ce domaine la beauté de ses jardins auxquels son testament Mme Andrieu attachait tant de prix.

Après quelques observations présentées par M. Picard, la séance est levée à 6 heures.

Le secrétaire: A. de Laborde.

Séance du Mercredi 3 Août 1932.

Présents: M. M. Widor, Cournaier, Baschet, de Laborde, Landowski.

La Commission choisit le ton gris-bleu qui servira de fonds aux tapisseries de Beauvais qui viennent d'être nettoyés aux frais de l'Académie des Beaux-Arts & qui ont pour de nouveau les murs de la salle des séances de l'Académie française.

La Commission décide également de faire remplacer le buste de Victor Hugo, par David d'Anges (1844) - fait pour être vu de bas en haut, hors de proportion avec les autres bustes, & qui choque les visiteurs pour son asymétrie avec le buste de Lamartine - par une réplique du buste du poète, par Carrier-Belleuse au musée Victor Hugo dont le type est consacré par le médaillon du Théâtre français (sous le Colonnade)

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Pour le secrétaire: Widor.

Séance du Mercredi 22 Mars 1933

tenue à la Bibliothèque Thiers, à 10 heures du matin.

Présents: M. de Laborde, Baschet, Landowski,  
Paul Léon, Widor, Omont, & Lichthal, Membres de l'Institut  
M. Scherani, conservateur de la Bibliothèque de l'  
Institut.

Absents: M. Henri de Regnier, M. Chatelet,  
Picard, Dampf.

Objet de la réunion: organisation du Musée  
Napoléonien.

Le Président, M. de Laborde, expose la situation  
actuelle:

Messieurs,

Nous sommes convoqués dans cette salle  
de la Bibliothèque Thiers à l'effet de nous occuper  
de la disposition des objets laissés par M. Frédéric  
Masson, de l'Académie française, à l'Institut  
de France & dont cette bibliothèque vient d'être  
pouvue, à la suite de M. Frédéric Masson,  
qui en était usufruitière et par le désir des  
héritiers que l'immeuble de la rue de la Beaune  
soit remis à leur disposition.

Les objets laissés par M. Frédéric Masson  
doivent constituer un Musée Napoléonien du  
Premier Empire. Ils occupent actuellement une  
disposition d'attente & sont, comme vous le  
voyez, très nombreux. Il est à craindre qu'ils  
ne puissent pas être tous exposés dans ces  
quatre salles, sous peine de n'en pas faire un  
Musée, comme le désirait le Donateur, mais  
un simple magasin de curiosités. Vous savez,  
en effet, que sans un fondement général, les  
belles choses risquent de perdre leur valeur au  
contact du médiocre. Il y a donc lieu de s'occuper  
tout d'abord du bon faire de l'immeuble et de ne

garder dans ces salles que les objets d'une valeur indis-  
cutable au point de vue historique et esthétique, en  
replaçant dans une ou deux salles & en haut de cet  
immeuble tout ce que nous aurons écarté du musée.  
Cela fait, il y aura lieu de disposer les pièces du  
Musée d'une manière logique qui soit de nature  
à satisfaire le goût du visiteur d'une façon claire  
et séduisante.

Ne pensez-vous pas, Messieurs, que cette double besogne  
prendra un certain temps et ne pourra attendre  
une bonne solution pendant les quelques minutes  
dont nous disposons au cours de cette matinée?  
Ne croyez-vous pas qu'il serait plus logique &  
plus pratique de nommer parmi nous une sous-  
commission de quelques membres, qui se réunirait deux  
ou trois fois pour débarrasser le terrain? Une fois ces propo-  
sitions arrêtées nous nous réunirions en séance  
plénière pour décider en dernier ressort et statuer  
définitivement.

La sous-commission n'aura pas seulement à s'  
occuper de la disposition des objets; elle devra encore  
porter devant vous ses suggestions, d'accord avec  
le Conservateur, au sujet de plusieurs questions de  
détail, chauffage, éclairage, gardiennage, inaugu-  
ration du Musée, jour & entrée payant & gra-  
tuits, rédaction, vente de catalogue illustré ou non,  
etc., etc..

Il me semble impossible que nous puissions ré-  
gler tous ces problèmes en une heure de temps.

Je vous demande donc, si vous voulez bien  
adopter cette manière de procéder, de procéder en  
nous contentant pour l'instant d'échanger de idées  
générales pour la mise en place des objets.

Après une courte discussion, le principe de  
la sous-commission est adopté. Elle se composera:  
du Président, & de M. Baschet, Albert Dauvin,  
Dampf & Landowski. Elle se réunira le samedi  
1<sup>er</sup> avril à 10 h 1/2 à la Bibliothèque Thiers, pour  
faire le tri des objets.

Sur la proposition de M. le Président qui expose la situation de M. Simon Chauffier, auxiliaire à la Bibliothèque Diers, le vœu suivant est émis à l'unanimité:

« Sur M. Simon Chauffier, licencié en lettres pourvue du Diplôme de Bibliothécaire Universitaire, auxiliaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1931, à la Bibliothèque Diers où elle est en train de terminer le catalogue de la Bibliothèque Maçon, soit nommée par la Commission administrative centrale sous bibliothécaire, afin de pouvoir dresser le futur catalogue du nouveau musée napoléonien (lep. de M. Frédéric Maçon: tableaux, statues, livres et menus objets) pour lequel elle semble toute désignée. »

Le Président propose de la réunion de la Commission pour lui transmettre une réclamation signée de 30 membres de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et adressée au Président de l'Institut, tendant à ce que le buste MONUMENTAL de Victor Hugo par David d'Angers, placé sur la cheminée de la salle de séance de l'Académie française, en perdant de celui de Lamartine, qui joue avec ce dernier, par son dimension et son style, soit déplacé et soit posé sur une stèle élevée à la droite de la porte d'entrée, du côté de la fenêtre, remplaçant ainsi celui de Guizot qui avait précédé place en face avec celui de Lamartine.

La Commission, considérant qu'avisé le désir des membres de l'Académie française, qui estimaient que le buste de Victor Hugo ne soit pas esb' de la salle de leurs réunions et celui des membres de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, qui préconisent un emplacement plus judicieux et plus esthétique de ce buste, sera satisfaite en émettant un vœu en faveur de cette solution et chargeront le Président de répondre en ce sens au Président de l'Institut.

La Commission, après avoir visité les chambres supérieures de l'immeuble sous le perron Py

(sur une saie, à côté de la cheminée)

23  
religues les objets qui ne prendront pas place dans le Musée napoléonien, se sépare à 11 heures 45.

La séance est levée.

Le Président

[signé] A. de Laborde.

---

Séance du samedi 1<sup>er</sup> Avril 1933.

---

Reunion de la Sous-Commission à la Bibliothèque Diers, à 10 heures 1/2.

Présents: M. M. Widor, Landowski, Bachel, Alb. Laurens, Dampf. A. de Laborde.

Les Messieurs ont examiné les tableaux, les ont classés et ont retenue ceux d'entre eux qui ont été jugés dignes, soit au point de vue artistique, soit au point de vue documentaire, de figurer au Musée Napoléonien.

La Sous-commission se réunira le samedi 8 avril, à 10 heures 1/2, pour se livrer à la même opération en ce qui concerne les sculptures.

Le Président:

[signé]: A. de Laborde.

---

Séance du samedi 8 Avril 1933.

---

Reunion de la Sous-Commission à la Bibliothèque Diers à 10 h 1/2.

Présents: M. M. A. de Laborde, Widor, Dampf.

Les Membres présents de la sous Commission continuent leur travail de sélection des bustes et autres objets devant faire partie du Musée Napoléonien.

Le Président:

A. de Laborde

---

Seance du Mercredi 12 Avril 1933.

---

Réunion de la sous-Commission à la Bibliothèque Chiers.

Présents: M. A. de Laborde, Widor, Landomski.

La sous-Commission continue ses travaux de sélection.

Le Président:

A. de Laborde.

au registre des Assemblées triennales de l'Institut.

~~Rapport annuel de la Commission des Beaux-Arts présenté à l'Assemblée triennale du 11 Février 1933.~~

---

~~Organisation du Musée Napoléonien à la Bibliothèque Chiers.~~

~~Messieurs,~~

~~M. Frédéric Masson, de l'Académie française, est décédé le 15 février 1929.~~

~~Aux termes de son testament, en date du 6 septembre 1922, l'époux, M. Delapalme, 11 rue Montalembert, laissant tous ses biens immeubles et meubles (tableaux, livres, collection napoléonienne) qu'il possédait à Paris et à Asnières s/oise, à~~

25  
Seance du 2 Mars 1934.

---

Présents: M. Widor, A. de Laborde,

On a procédé avec M. Couret à l'aménagement des objets classés et on lui a demandé un devis pour ce qui reste à faire.

---

2<sup>e</sup> Seance du 2 Mars 1934; à 10 heures.

---

Présents: M. Diehl, S. Lichthal, de Laborde, Widor.

M. Couret, chargé d'aménager les objets du don testamentaire de M. Frédéric Masson avait été congédié.

M. Widor a fait savoir que les comptes de dépenses engagées avaient été apurés. Les opérations finales ont été reportées à plus tard, quand M. Couret aura donné son devis sur les dépenses qu'il y a encore à envisager. On a renoncé aux fers de fer de protection parce que la vue de l'objet en serait atténuée. On usera de vitrages en ce qui concerne les menus objets.

M. Widor veut bien s'adresser à un spécialiste pour la fourniture de deux panoptiques qui seront exposés sur le mur extérieur de la dernière salle de seance et levés à 11 heures 1/2.

27  
Séance du 28 Mars 1934

---

Présents: M. M. Omont, Widor, A. de Laborde.

On avait conquis un marchand d'armes anciennes de l'époque I<sup>er</sup> Empire & on a choisi trois sabres et trois épées avec emblème napoléoniens pour en faire deux panoplies à placer au fond de la dernière salle.

On a fait choix également d'une étoffe velours violet pour en faire un petit catafalque sur lequel reposera le masque de l'Empereur, monté par le Docteur Antomarchi.

On a chargé M. Couret de s'occuper de dernier objet à mettre en place.

Séance du 20 Avril 1934

---

La Commission interacadémique des Beaux Arts s'est réunie le 20 avril 1934, à 10 h<sup>1/2</sup> à la Bibliothèque Chiers pour continuer l'aménagement des objets napoléoniens légués à l'Institut par M. Frédéric Masson.

Présents: M. M. Widor, Omont, de Laborde, Cournaire, Le Sidaner, Desvallières, Botteï.

D'après l'avis donné antérieurement par M. Denys Puech sur la proposition de M. Widor, on a décidé d'installer la vitrine dans l'abside de la quatrième salle & d'y mettre tournée vers l'entrée, la belle statue équestre

de l'Empereur, par Barye. On verra plus tard si on doit aménager le fond de cette abside.

M. Widor a trouvé quelques défauts de l'étoffe qui avait servi, en 1840, lors du Retour des Cendres. C'est un tissu violet sur lequel se détache en or le N de Napoléon, avec à l'entour des feuilles de Laurier. Il a fait reposer sur un meuble ainsi drapé le masque de l'Empereur par le docteur Antomarchi, qui est une de meilleures épreuves connues & dont la patine est excellente. Le meuble sera placé devant la statue équestre, symbolisant ainsi la gloire et la mort du héros.

M. Widor montre la panoplie d'épée & de sabres napoléoniens qu'il a achetés à M. Bourguignon & qu'il a fait placer dans la 4<sup>ème</sup> salle.

La Commission, avant de se séparer, donne quelques ordres de détails. Il y a lieu de penser que l'inauguration pourra avoir lieu vers le 1<sup>er</sup> juin.

Séance du Jeudi 22 Novembre 1934.

---

La Commission s'est réunie le jeudi 22 novembre à l'hôtel Chiers, rue Saint-Georges, dans le but de poursuivre l'organisation de la collection napoléonienne léguée à l'Institut par M. Frédéric Masson.

Elle a examiné sous la présidence de M. de Laborde, président intérimaire les questions suivantes:

Protection effective des petits objets exposés contre les accidents & le vol;

Gardiennage;

Nettoyage;

Jours & prix des entrées du public;

Catalogue sommaire de différents objets classés  
par catégories

Date de l'inauguration à la belle saison.  
Il a décidé qu'une sous-commission  
serait chargée de l'exécution de ces différentes  
questions.

Ont été proposés les noms de M. M.  
Bulaut, futur président en 1935, de Laborde,  
Ormont, Journade, Widor.

Séance du 5 Juin 1935.

---

Le 5 juin 1935, visite de la collection Naps  
levonienne de M. Frédéric Masson par les Membres  
de l'Institut, sous la présidence de M. Widor.

Allocution de Comb. A. de Laborde, membre  
de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Séance du 15 Janvier 1936.

---

M. de Laborde fait lecture du rapport fait  
par M. Widor, au nom de la Commission des Beaux-Arts  
et qui doit être présenté au Conseil de l'Institut.

Le rapport est adopté et adopté.

Séance du 1<sup>er</sup> Avril 1936.

---

Présents: Voir à la fin du proc. verbal.

Le Président donne la parole à M. Sabaté  
qui lit le rapport qu'il a présenté à l'une des dernières  
séances de l'Académie des Beaux-Arts sur l'état de conser-  
vation de certains tableaux de Musée Jacquemart-André,  
rapport qui a été envoyé par l'Académie des Beaux-  
Arts à la commission, pour avis.

M. Sabaté indique le mauvais état de  
certains tableaux de Musée et demande qu'on prenne  
des mesures pour y porter remède.

Le Président lit un mémoire que lui a  
remis M. Widor, secrétaire perpétuel de l'Académie  
des Beaux-Arts, et secrétaire de la Commission, em-  
pêché par son état de santé.

Le mémoire résume ce qui a été fait  
depuis 1914.

Le Président donne la parole à M. H.  
Bouche-Leclercq, qui donne son avis sur l'état des  
tableaux dont il est parlé et sur les mesures  
que M. de Nolhae et lui ont prises entre temps  
pour la température du chauffage central et la venti-  
lation des pièces du Musée.

Après délibération, les Membres de la Com-  
mission ont décidé qu'il serait envoyé à l'Académie  
des Beaux-Arts une lettre de remerciement de lui avoir  
signalé le rapport de M. Sabaté et demandant  
à cette Académie de vouloir bien nommer quelques  
membres pri sans son sein, aux quels s'ajouteraient  
un ou deux experts diplômés, les quels iraient sur  
place examiner les tableaux dont il s'agit. Il  
serait à désirer que cette sous-Commission fasse  
un rapport sur la question aux Beaux-Arts, s'il y a  
lieu, rapport qui serait envoyé à la Commis-  
sion de Beaux-Arts, qui, après avis de la Commis-



sion administrative centrale, ordonnerait qu'il fut  
procédé à un travail de réparation

Présents: M. de Laborde, Emile Picard,  
Lournacé, Paul Jaultier, membres. Absent congé:  
M. Sabatte, de l'Académie des Beaux Arts, & M.  
Bouche Leclercq, sous-Directeur du Musée Jacquem-  
mart-André.

---

Séance du Mardi 5 Mai 1936.

---

Présents: M. de Laborde & M. Lournacé.

La Commission s'est réunie le mardi 5 mai  
à 5<sup>h</sup> $\frac{1}{2}$  à l'hôtel Diers pour arrêter le détail  
de l'inauguration du Musée Napoléonien.

Elle a pris les mesures nécessaires pour assu-  
rer les détails de cette inauguration qui a été  
fixée au mardi 9 juin, de 14 à 17 heures. Cette  
réunion sera consacrée par invitation à la fa-  
mille des donateurs, au personnel adminis-  
tratif & universitaire & à quelques personnes à  
désigner. Les membres de l'Institut sont natu-  
rellement invités à cette réunion, comme à  
toutes les suivantes.

L'ouverture au public aura lieu le jeudi  
18 juin, de 13 heures  $\frac{1}{2}$  à 17 heures, & toutes les  
semaines suivantes, le jeudi & le samedi, à  
la même heure. Le prix d'entrée est fixé à  
2 fr. et le coût du logement à 1 franc par  
personne.

La Commission a ensuite arrêté quel-

31  
ques questions de détails relatives à la perception  
du prix d'entrée, du jardinage, aux gratifications,  
etc.

La séance est levée à 6<sup>h</sup> $\frac{1}{2}$ .

---

Séance du Mercredi 20 Janvier 1937.

---

Présents: M. de Laborde.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu  
& adopté.

Le Comte de Laborde donne lecture de projet  
de rapport annuel préparé par M. Ch. M. Widor au  
nom de la Commission.

Le rapport est adopté. M. de Laborde est prié,  
en l'absence de M. Widor, de lire ce travail à  
l'assemblée trimestrielle de l'Institut qui aura lieu  
dans quelques instants.

La séance est levée à 2 heures.

---

Séance du Mardi 25 Janvier 1938.

---

Présents: M. de Laborde, président, Mab  
& Adolphe Boschot.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Laborde, après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Ch. M. Widor qui remplit pendant longtemps avec son autorité habituelle les fonctions de secrétaire de la Commission, communique le rapport annuel qu'il se propose de lire le lendemain à la séance trimestrielle de l'Institut.

Le rapport général est adopté sans observations.

M. Ad. Boschot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, veut bien accepter de succéder à M. Widor, à la satisfaction de la Commission.

La séance est levée à 3 heures.

